

Invitation des patients à un check-up préventif par le médecin généraliste

Doc	a129033
Date de publication	27/03/2010
Origine	NR
Thèmes	Médecin généraliste
	Médecine préventive

Un médecin généraliste peut-il écrire à ses patients pour leur rappeler qu'ils doivent passer pour un check-up ?

Avis du Conseil national :

En sa séance du 27 mars 2010, le Conseil national de l'Ordre des médecins a examiné votre lettre du 7 octobre 2009 demandant si un médecin généraliste peut, à l'instar d'un dentiste, écrire à ses patients pour leur rappeler qu'ils doivent passer pour un check-up.

Le Conseil national a déjà émis différents avis relatifs à des rappels préventifs adressés par les médecins généralistes à leurs patients. Plus précisément, il a déjà été répondu positivement concernant l'invitation annuelle à se faire vacciner contre la grippe pour de patients présentant un risque accru (avis du 19 août 2000, BCN 90, p.12), et ce, à l'égard des patients dont le dossier médical global (DMG) est géré par le médecin généraliste. De même pour un courrier du médecin généraliste à ses patientes pour les sensibiliser et les motiver au dépistage préventif du cancer du sein (avis du 16 juin 2001, BCN 93, p.10).

Dans le cadre de campagnes générales de prévention, un médecin généraliste peut encourager individuellement à y participer les patients dont il gère le dossier médical global, car cela cadre avec une bonne gestion de ce dossier médical et en fait partie. Un médecin généraliste ne doit pas seulement enregistrer et suivre correctement ses patients à risque. Son rôle est aussi de prendre des initiatives de prévention en vue du dépistage précoce de maladies et de donner des conseils de médecine préventive à tous ses patients.

Dans le cas où il existe une relation stable médecin/patient, éventuellement à l'appui d'un dossier médical global, un médecin généraliste peut écrire au patient pour lui rappeler le check-up préventif. Cela doit s'inscrire dans un plan préventif général, dont le patient aura été informé. Le patient est toujours libre de donner suite, ou non, à cette invitation.